

CHSCT DU 16 février 2017

1) Présentation du nouveau Médecin de Prévention :

Les représentants FO-FINANCES 64 souhaitent la bienvenue à Madame MIRANDE (nouveau Médecin de Prévention) ainsi qu'une bonne installation dans ses nouvelles fonctions.

2) Mise en place du Centre de contact et les conséquences sur les services qui doivent déménager :

Le Président a souhaité répondre point par point à une déclaration liminaire qui, une fois de plus, soulignait la grande inquiétude des agents face aux divers déménagements des services et restructurations à venir dans le réseau.

Rappelons que les SPF1 et 2 de Pau sont appelés à déménager au RDC de la rue de Montpezat, dans les locaux du SIE de Pau Sud, suite à la venue du Centre de Contact qui lui sera installé aux 2èmes et 3èmes étages.

Le SIE de Pau Sud a déménagé les 1 et 2 février au RDC du bâtiment B de la rue d'Orléans.

La BCR a été réinstallée en décembre dernier au 1er étage du bâtiment A de la rue d'Orléans à proximité de la BDV.

Le service courrier se situe désormais dans une partie de l'espace repli du service d'accueil.

Ces déménagements ne sont pas sans conséquence sur les conditions de travail des agents ainsi que sur les réorganisations des services.

Concernant les SPF1 et 2 de Pau, le Président a souligné l'aspect « normatif » acceptable et inéluctable. Il privilégie une installation dans les meilleures conditions en ne faisant pas l'économie des équipements et travaux nécessaires.

Quant aux restructurations, certaines annonces seront faites le17 février en CTL.

Vos représentants FO sont intervenus pour regretter que les propositions des services sur un accueil différent n'aient pas été retenues.

Les suggestions de nos collègues auraient amélioré l'installation des deux SPF.

En réalité, l'administration nous a précisé que la fusion des deux SPF n'était plus à l'ordre du jour. Suite à des problèmes informatiques, la Direction Générale n'envisagerait plusqu'une fusion (à minima???) l'an prochain sur toute la France.

La Direction a réaffirmé que l'activité de l'enregistrement restait distincte de celle des SPF et qu'il restait 5 semaines pour effectuer d'intenses travaux.

L'ISST (Inspecteur Santé Sécurité Travail) s'est rendu sur le site, la veille de ce CHS-CT, pour une inspection.

Il en ressort que :

- les besoins en accueil des usagers et le téléphone sont aussi forts au SIE que dans les SPF ;
- la cible de 12 mètres carrés par agent est retenue ;

- la première cloison sur la droite peut être enlevée, en revanche celle sur la gauche en fond de plateau non, pour des raisons thermiques et sonores ;
- le nettoyage de la verrière est prévu (au printemps), l'ISST préconise de ne pas installer de postes sous cette dernière mais plutôt d'y instaurer un espace convivialité ;
- la solution d'une cloison vitrée, via la verrière, permettrait une plus grande distribution de la lumière, la contrainte étant d'opter pour des meubles bas et non des armoires ;
- des films, posés sur les fenêtres afin de « casser » la réverbération d'un mur d'un immeuble situé en face des services, seront maintenus et adaptés en fonction de l'usage ;
- le changement de stores est préconisé ;
- il convient de reprendre l'éclairage de l'espace accueil des 2 SPF, ainsi que le volume situé dans le prolongement de la verrière. L'ISST préconise de remplacer les blocs de tubes fluos par des « pavés » (tubes à led avec couverture translucide) dans les dalles du faux-plafond.
- il est même préconisé une commande avec variateur de lumière ;
- le remplacement de certains radiateurs s'avère nécessaire ;
- le rafraîchissement des surfaces et le remplacement des papiers peints s'impose (***Notre commentaire : les travaux à effectuer, et plus précisément le fait que la peinture retenue présente une forte odeur, incitent à faire en sorte que tout soit prêt avant le déménagement.***)
- pour le sol, à défaut de remplacement, il convient de procéder à un nettoyage des surfaces « très appuyé » ;
- il faut noter la présence d'une centrale sécurité incendie émettant un champ électromagnétique non nocif (selon les dires de l'ISST) et dont le risque d'exposition a été pris en compte.

La Direction nous a affirmé que les requêtes formulées par l'ISST ont été en grande partie prises en compte. La moquette sera remplacée par un revêtement PVC.

Le service BIL a demandé une étude pour la mise aux normes de l'ascenseur, notamment pour l'accessibilité des handicapés (coût de l'opération plus de 20 000 €).

La Direction nous a précisé le coût du remplacement de la moquette (pas plus de 5 000 €) et des stores (4 500 €). Une partie de ces travaux devrait être supportée par le budget du CHS-CT.

Le Chef du service BIL a attiré l'attention des membres du CHS-CT sur les risques encourus par ses agents, notamment au niveau du stress face aux demandes générées par les restructurations toutes azimut.

Nous n'avons pas été insensibles à cette remarque concernant nos collègues qui, face aux restrictions budgétaires continues, sont amenés à effectuer des tâches ne faisant pas partie de leurs missions et qui étaient auparavant externalisées.

Nous demanderons donc à la Direction d'étaler dans le temps ces restructurations et de mettre les moyens afin que nos collègues du BIL n'aient pas à supporter de telles conséquences.

3) Questions diverses :

Les questions diverses ont porté sur les emplacements de parking place de Verdun. Les réponses restent à apporter !!!!

Elles le seront en CTL.

Vos représentants à ce CHSCT

Jean-Philippe ALTHAPE - Titulaire (DDFIP Pau, 05 59 82 24 00)

Sonia PUCHEUX – Titulaire (BSI Pau)

Jean BERNET – Suppléant (Trésorerie Oloron-Sainte-Marie, 05 59 39 46 55)

Mylène JACQUART – Suppléante (BSI Pau)

Bernadette LAYRIS-VERGES – Experte (Accueil Pau Orléans)